



PREFECTURE DE LA MAYENNE

Cabinet du préfet
Service interministériel de défense et de protection civile

LA FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

A toute heure du jour ou de la nuit, quiconque peut être victime d'un accident. Il est vital que le témoin réagisse vite et bien. La formation aux gestes de premiers secours permet d'acquérir les réflexes essentiels pour secourir la victime dans l'attente de sa prise en charge par les services spécialisés. Si les secours interviennent rapidement (en zone urbaine), ce délai peut être plus long en période d'été et de surcharge ou d'éloignement (zone rurale).

Les trois bonnes raisons de se former

- 1) la personne formée est à même de faire face et d'agir. La personne peut immédiatement évaluer la gravité de l'accident, effectuer les gestes adaptés, donner l'alerte avec précision.
- 2) La victime reçoit immédiatement des soins adaptés à son état. Sa vie peut être sauvée. Les séquelles seront moins graves et la rééducation plus courte et moins douloureuse. La pratique de gestes de premiers secours sur les accidentés peut participer à une meilleure prise en charge future de leur état.
- 3) Les services de secours voient leur intervention facilitée puisqu'une prise en charge a déjà commencé. Les coûts de l'accident s'en trouvent réduits.

Cette formation constitue donc un acte de solidarité.

P.S.C. 1

L'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" stipule

- en son article 3 : les titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »
- en son article 4 : l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » se substitue à l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS)

L'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » est dispensée par les associations agréées et les organismes habilités pour la formation aux premiers secours.
